

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/2/Add.43/Suppl.1  
18 septembre 1998

(98-3580)

---

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

## MISE EN ŒUVRE ET ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

### Communication de la République de Bolivie

#### Supplément

La délégation de la République de Bolivie a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après au titre de l'article 15.2 de l'Accord.

1. L'Institut bolivien de la normalisation et de la qualité (IBNORCA) a entrepris des travaux préparatoires qui lui permettront de se conformer aux règles du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes élaboré dans le cadre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, en vue de sa signature.

2. Les travaux en cours au sein de la Commission multisectorielle chargée de l'élaboration de directives en vue de la préparation, de la révision et de la suppression des réglementations techniques sont en phase d'achèvement, et l'examen des observations reçues au sujet de ces directives est actuellement en cours. Les directives ont été approuvées par le Conseil national de la qualité, organe faîtière du système bolivien de normalisation, de métrologie, d'accréditation et de certification (système NMAC).

3. En ce qui concerne les règlements techniques, le Département du développement industriel prépare actuellement une base de données recensant tous les règlements techniques publiés par les ministères, les secrétariats d'État, les municipalités et les préfetures dans leur domaine de compétence respectif.

---